

Les allocataires du RMI : moins d'isolés au sens familial et social que dans la statistique administrative

Bertrand Lhommeau *

Différentes enquêtes menées par l'Insee auprès des *ménages* prévoient dans leur questionnement la perception du Revenu minimum d'insertion. Or, malgré leur protocole d'enquête différent, aucune d'entre elles ne parvient à un taux de couverture satisfaisant de cette population spécifique. À l'inverse, les sources administratives ne collectent que les caractéristiques nécessaires au calcul du montant des allocations auxquelles les demandeurs du RMI peuvent prétendre et sont donc très insuffisantes pour décrire précisément l'activité, les conditions de vie des allocataires.

En conséquence, l'enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI, menée par l'Insee en janvier puis septembre 1998, auprès d'un échantillon représentatif des *allocataires* du RMI inscrits dans une Caf en métropole au 31 décembre 1996, permet une confrontation originale entre les données administratives, issues des fichiers de la Caf qui ont servi de base de sondage et les données recueillies par entretien auprès des allocataires retenus dans l'échantillon enquêté. Elle comble ainsi une lacune importante de l'observation statistique d'une population bénéficiaire d'une allocation qui fait l'objet de débats politiques toujours nourris, plus de dix ans après sa création.

Ce croisement des données d'enquête et des données administratives fournit notamment un éclairage nouveau sur la famille des allocataires du RMI. L'isolement des allocataires du RMI en ressort fortement relativisé. L'isolement administratif (foyer RMI isolé) ne signifie pas dans la plupart des cas l'isolement familial (personne seule dans son ménage) et *a fortiori* social.

* Bertrand Lhommeau appartenait à la division Études sociales de l'Insee à la date de rédaction de cet article. Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Au 31 décembre 1996, selon les statistiques publiées par la Cnaf, 22 % des allocataires du RMI en métropole étaient à la tête d'une famille monoparentale, 20 % formaient un couple et 58 % vivaient isolés au sein du foyer RMI (Cnaf, 1997). Cependant, dans leur étude sur la précarité et les risques d'exclusion, publiée en 1993, Paugam, Zoyem et Charbonnel (1993) insistaient déjà sur la corrélation entre stabilité professionnelle et vie familiale, tout en remarquant que si les personnes occupant un emploi instable ou au chômage avaient plus de chances de vivre sans conjoint ni enfant, cela ne signifiait pas qu'elles vivaient seules pour autant ; en 1986, plus d'un quart de celles-ci vivaient avec d'autres personnes.

Ainsi, les personnes « isolées » au sens de la législation du RMI ne sont pas forcément seules, la définition du foyer RMI répondant avant tout à des préoccupations administratives ; pour l'attribution du RMI, « les personnes composant le « foyer » doivent être le conjoint ou concubin de l'intéressé ou être à sa charge. Sont considérées alors personnes à charge :

- les enfants ouvrant droit aux prestations familiales au moment de la demande de RMI ;

- les autres personnes de moins de 25 ans à la charge réelle et continue du bénéficiaire du RMI à condition, lorsqu'elles sont arrivées au foyer après leur 17^e anniversaire, d'avoir avec le bénéficiaire ou son conjoint ou concubin un lien de parenté jusqu'au 4^e degré inclus.

Toutefois, ces personnes ne sont pas considérées à charge si elles perçoivent des ressources égales ou supérieures à la majoration de 50 % ou de 30 % qui s'ajoute au montant du RMI du fait de leur présence au foyer. » (1)

Donc, le foyer RMI, au sens administratif ne rend compte que très imparfaitement de la situation familiale ou de la cohabitation au sein d'un logement telle qu'elle est vécue par les allocataires du RMI. Par exemple, lorsque l'allocataire sans conjoint cohabite avec un enfant âgé de 25 ans ou plus, il est assimilé à un isolé selon la nomenclature du foyer RMI alors qu'en fait il ne vit pas seul et selon la nomenclature des ménages, usuelle des enquêtes, il est à la tête d'une famille monoparentale.

L'objet de cette étude méthodologique est donc de préciser les configurations familiales réellement vécues par les allocataires du RMI.

À cette fin, on dispose d'un échantillon de 3 415 individus, représentatifs de la population d'allocataires du RMI, inscrits dans une Caf en métropole, au 31 décembre 1996 (Eneau et Guillemot, 1999). On aurait souhaité comparer à cette date, la composition du foyer de ces allocataires avec la composition de leur ménage tel qu'il est défini par l'Insee. Mais, les informations recueillies auprès de cet échantillon au moment de l'enquête, soit en janvier 1998 (2), ne permettent pas de décrire de manière suffisamment fiable la situation du ménage de l'allocataire au 31 décembre 1996 (cf. annexe 1).

En revanche, le questionnaire permet de comparer en janvier 1998, la composition du foyer et la composition du ménage (cf. annexe 2). Une partie de ces personnes, allocataires du RMI au 31 décembre 1996, ne le sont plus au moment de l'enquête. Les exclure de l'analyse ne serait pas satisfaisant car cela introduirait un biais de sélection : pour avoir un échantillon représentatif des allocataires du RMI en janvier 1998, il faudrait certes exclure les allocataires au 31 décembre 1996 qui ne le sont plus un an plus tard, mais également ajouter les nouveaux allocataires depuis le 31 décembre 1996.

Par conséquent, faute de mieux, on étudiera par la suite la configuration familiale – foyer RMI et ménage Insee – au moment de l'enquête, en janvier 1998 pour l'ensemble des allocataires de décembre 1996, qu'ils perçoivent ou non encore le RMI (cf. annexe 2). Par ailleurs, la notion de ménage est ici élargie à l'ensemble des individus, qu'ils habitent ou non un logement ordinaire.

Relativiser l'isolement des allocataires du RMI

En janvier 1998, plus de 23 % des allocataires du RMI de décembre 1996 forment des couples avec ou sans enfant au sens du RMI. Une grande majorité (57 %) des allocataires

1. Pour une description détaillée de la définition du foyer, voir « Revenu minimum d'insertion, analyse fonctionnelle » (Cnaf, 1996).

2. L'enquête menée en janvier 1998 est la deuxième interrogation d'un panel réalisé en trois vagues auprès d'un échantillon représentatif des foyers qui ont perçu le RMI au 31 décembre 1996 (allocataires en métropole, hors Mutualité Sociale Agricole). La première vague a eu lieu en septembre ou octobre 1997 auprès d'un échantillon d'environ 8 000 foyers. Cette première vague, au questionnaire très restreint, visait essentiellement le repérage des allocataires qui ne percevaient plus alors le RMI. 4 000 environ de ces foyers ont été enquêtés une deuxième fois (3 415 répondants) en janvier 1998 puis une troisième et dernière fois en septembre ou octobre 1998.

restent isolés au sein du foyer RMI et 20 % sont à la tête d'une famille monoparentale (cf. encadré 1). La seule prise en compte des enfants hors du foyer RMI mais vivant dans le ménage de l'allocataire ne modifie pas fondamentalement la perception de la structure familiale des allocataires du RMI ; les personnes isolées demeurent largement majoritaires (près de 55 %) parmi les *foyers* RMI, fussent-ils étendus aux enfants hors du foyer. Les familles monoparentales et les couples représentent alors respectivement près de 22 % et 23 % de ces foyers RMI dits élargis.

Pour apprécier la structure familiale, l'isolement des allocataires du RMI et les comparer à ceux d'autres populations, la notion de *ménage* (c'est-à-dire habitant en logement), usuelle à l'Insee est plus appropriée. Il s'agit ici d'une *nomenclature de ménage « stricte »*, où les familles monoparentales correspondent à la cellule *exclusive* du parent et de ses enfants et le couple est composé des conjoints (mariés ou concubins) et de leurs éventuels enfants *exclusivement*. L'ensemble des *autres ménages* sont répartis entre les personnes seules et les *ménages complexes*. Ces derniers comprennent à la fois les ménages formés d'une famille principale (une famille monoparentale, un couple avec ou sans enfants) à laquelle s'agrègent d'autres membres partageant le logement (ascendants, descendants ou amis, etc.) et les ménages regroupant plusieurs individus sans lien de famille (amis, colocataires, etc.). Tous les enfants sans considération de leur âge sont retenus ici (définition conforme à celle des recensements de la population de 1990 et 1999).

Dans cette première étape, la notion de ménage est étendue à tous les individus disposant d'un logement régulier (3), qu'ils habitent un loge-

ment ordinaire ou non (c'est-à-dire y compris les foyers de jeunes travailleurs, centres d'hébergement, etc.). En effet, il est demandé à tous les enquêtés sans distinction de leur type de logement d'énumérer les personnes avec lesquelles ils partagent leur logement : le conjoint, les enfants, les autres personnes à charge pour les personnes composant son foyer au sens du RMI et les parents, les enfants ou petits enfants, les amis et l'hôte ou logeur pour les personnes hors du foyer RMI mais partageant le logement.

L'isolement des allocataires du RMI doit alors être relativisé. La moitié des isolés au sens RMI cohabitent avec d'autres personnes. 17 % des isolés RMI appartiennent ainsi à une famille monoparentale (cf. tableau 1) : dans 87 % des cas l'allocataire est alors l'enfant de la famille et dans les autres cas il est le parent d'enfants non à charge au sens du RMI. 15 % des personnes isolées au sens du RMI vivent dans un ménage formé d'un couple avec enfants ; l'allocataire du RMI est alors un enfant de la personne de référence du ménage ou de son conjoint.

Enfin, 19 % des allocataires isolés au sens du RMI vivent dans un ménage complexe. Plus de 17 % des foyers RMI de familles monoparentales appartiennent également à un ménage complexe. À la différence des isolés au sens du RMI, la complexité du ménage correspond alors le plus souvent (10 % sur 17 %) au par-

3. 1 % environ des personnes enquêtés ont déclaré ne pas avoir au moment de l'enquête un logement où ils dorment régulièrement. Compte-tenu des difficultés à les retrouver et à les enquêter, l'enquête sous-estime probablement les « sans abri » et les les « sans domicile fixe ». La non-réponse affecte également davantage la région Île-de-France où ces situations précaires sont surreprésentées (Eneau et Guillemot, 1999).

Encadré 1

FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RMI, ALLOCATAIRES DU RMI ET AYANTS DROITS

Les foyers bénéficiaires du RMI, inscrits dans une Caf, en métropole au 31 décembre 1996

Au 31 décembre 1996, 882 047 foyers RMI étaient inscrits dans une Caf en métropole. À cette date, on comptait également 21 757 foyers bénéficiaires du RMI inscrits auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et 106 668 bénéficiaires inscrits auprès d'une Caf des DOM, soit au total, 1 010 472 foyers bénéficiaires du RMI pour la France entière.

Les foyers bénéficiaires, les allocataires et la population couverte par le RMI

Le foyer bénéficiaire du RMI se compose de l'allocataire du RMI, son conjoint éventuel (cf. encadré 2) et des personnes à charge du foyer. Au 31 décembre 1996, sur le champ des foyers bénéficiaires du RMI inscrits dans une Caf en métropole (soit 87 % de l'ensemble des bénéficiaires France entière), on dénombrait ainsi environ 1,6 million de personnes couvertes par le RMI, dont 882 047 allocataires (un par foyer) et 172 927 conjoints (autant que de foyers RMI formant un couple).

Tableau 1
Le foyer RMI et le ménage des allocataires du RMI de décembre 1996

Situation en janvier 1998 de tous les allocataires, y compris dans un logement non ordinaire (en %)

Ménage	Foyer RMI				
	Isolé	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ensemble
Personne seule	49,4	0,0	0,0	0,0	28,2
Famille monoparentale	16,9	82,7	0,0	0,0	25,8
Couple sans enfant	0,0	0,0	77,2	0,0	4,1
Couple avec enfants	15,1	0,0	(11,6)	92,5	26,0
Ménage complexe dont :	18,6	17,3	(11,2)	7,5	15,9
- ménage avec trois générations (1)	(1,3)	9,7	(4,7)	(3,8)	3,6
- autres ménages avec enfant(s) de l'allocataire	(0,5)	7,5	0,0	(3,7)	2,4
- autres ménages avec parent(s) de l'allocataire	3,7	0,0	(1,2)	0,0	2,2
- autres ménages complexes	13,1	(0,1)	(5,3)	0,0	7,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	504	172	47	159	882

1. Enfants et petits-enfants ou parents et enfants de l'allocataire du RMI.

Lecture : en janvier 1998, 49,4 % des personnes, allocataires du RMI, isolées au sens du foyer RMI vivent effectivement seules au sens du ménage au sens de l'Insee, si l'on étend également cette dernière notion aux personnes ne vivant pas dans un logement ordinaire. Les résultats peu significatifs faute d'effectifs suffisants sont mis entre parenthèses.
 Champ : les allocataires du RMI inscrits dans une Caf, en métropole au 31 décembre 1996.
 Source : enquête RMI, janvier 1998, Insee.

Encadré 2

LA DÉTERMINATION ADMINISTRATIVE DE L'ALLOCATAIRE AU SEIN D'UN COUPLE BÉNÉFICIAIRE DU RMI

La détermination de l'allocataire au sein d'un couple bénéficiaire du RMI répond aux règles suivantes :

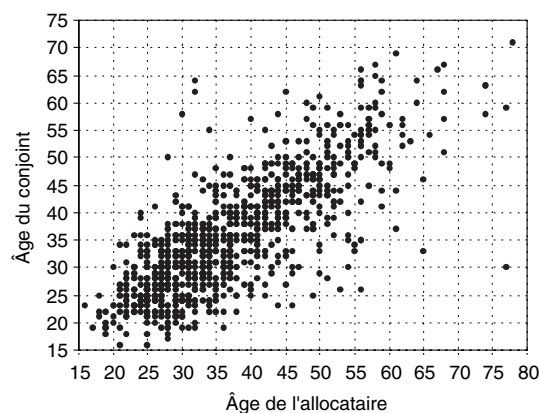
- si un des conjoints est déjà connu auprès des Caisses d'Allocations Familiales, il sera retenu comme allocataire du RMI sauf s'il ne respectait pas les conditions d'ouverture du droit au RMI ;

- si aucun des deux conjoints n'est connu de l'organisme débiteur, l'allocataire est celui des membres du couple qu'ils désignent d'un commun accord, à condition qu'il remplisse les conditions d'ouverture du droit au RMI. En l'absence d'accord, l'allocataire est désigné par le représentant de l'État dans le département (Cnaf, 1996)

Compte-tenu de cette détermination administrative de l'allocataire au sein d'un couple, la comparaison de certaines caractéristiques individuelles de l'allocataire selon les configurations familiales s'avère délicate. C'est particulièrement le cas du sexe de l'allocataire. Concernant l'âge, les couples bénéficiaires du RMI sont homogames (cf. graphique). La différence d'âge moyenne entre les conjoints est de 1,5 an et l'on peut donc raisonnablement utiliser l'âge de l'allocataire, comme critère représentatif du foyer RMI.

Graphique

L'âge de l'allocataire et de son conjoint



Champ : les allocataires du RMI inscrits dans une Caf, au 31 décembre 1996, vivant en couple en janvier 1998, soit 205 952 foyers.

Source : enquête RMI, janvier 1998, Insee.

tage du logement avec au moins deux autres générations de la même famille : enfants et parents de l'allocataire ou enfants et petits-enfants de l'allocataire. Les foyers des allocataires du RMI vivant en couple forment beaucoup plus rarement des ménages complexes.

Cette part des ménages complexes varie significativement avec l'âge de l'allocataire (cf. encadré 2). 18 % des allocataires âgés de moins de 30 ans (en 1996) vivent dans un ménage complexe. Jeunes couples non déclarés à la Caf, amis cohabitants ou jeunes mères qui n'ont pas quitté le logement de leurs parents composent cette configuration. Très rares parmi les allocataires âgés de 45 à 54 ans, les ménages complexes redeviennent fréquents (19 %) aux âges plus élevés ; ils correspondent cette fois-ci à l'hébergement du parent allocataire par l'un de ses enfants.

On serait également tenté de comparer ces configurations familiales selon le sexe de l'allocataire du RMI. Cependant, la désignation administrative de l'allocataire au sein d'un

couple qui perçoit le RMI complique l'analyse (cf. encadré 2 et Jacquot (1999)) : pour environ six couples sur dix, l'allocataire est l'homme. La solution retenue consiste à élargir le champ de l'analyse aux conjoints de l'allocataire.

Sur ce champ d'environ 1 088 000 individus (882 000 allocataires + 206 000 conjoints), 60 % des hommes sont isolés dans leur foyer, soit une proportion proche du double de celle des femmes (cf. tableau 2). En tenant compte de l'ensemble des personnes du logement (cf. tableau 3), ce plus grand isolement des hommes ayant un droit au RMI est vérifié quel que soit leur âge. En moyenne, 29 % des hommes vivent seuls (ménage), contre seulement 17 % des femmes. Aux âges extrêmes, moins de 25 ans et 55 ans et plus, la différence entre les hommes et les femmes est cependant réduite. À l'opposé, les femmes se retrouvent beaucoup plus souvent à la tête d'un foyer RMI, formant une famille monoparentale, que les hommes, pour lesquels cette situation reste exceptionnelle (moins de 2 %, tableau 2).

Tableau 2
Le type de foyer RMI selon le sexe de l'allocataire ou de son conjoint

Situation en janvier 1998 de tous les allocataires, y compris dans un logement non ordinaire (en %)

	Isolé	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ensemble	
					(En milliers)	
Homme	60,5	1,6	8,6	29,3	100,0	544
Femme	32,1	30,0	8,6	29,3	100,0	545
Ensemble	46,3	15,8	8,6	29,3	100,0	1 089

Lecture : 60,5 % des allocataires du RMI ou des conjoints des allocataires au 31 décembre 1996, de sexe masculin étaient seuls dans leur foyer RMI en janvier 1998.

Champ : les allocataires du RMI inscrits dans une Caf, au 31 décembre 1996.

Source : enquête RMI, janvier 1998, Insee.

Tableau 3
Le type de ménage selon le sexe de l'allocataire ou de son conjoint

Situation en janvier 1998 de tous les allocataires, y compris dans un logement non ordinaire (en %)

	Personne seule	Ménage complexe		Famille monoparentale	Couple		Ensemble	
		Avec au moins un ascendant ou un descendant de l'allocataire	Autre		Sans enfant	Avec enfants	(En milliers)	
Homme	29,1	5,9	8,8	11,5	6,7	38,0	100,0	544
Femme	16,6	10,0	4,2	30,2	6,7	32,3	100,0	545
Ensemble	22,9	7,9	6,5	20,9	6,7	35,1	100,0	1 089

Lecture : 29,1 % des allocataires du RMI ou des conjoints des allocataires au 31 décembre 1996, de sexe masculin étaient seuls dans leur ménage en janvier 1998.

Champ : les allocataires du RMI inscrits dans une Caf, au 31 décembre 1996.

Source : enquête RMI, janvier 1998, Insee.

Comme les femmes représentent 50 % de l'ensemble des allocataires du RMI ou de leur conjoint, la proportion des femmes vivant en couple au sens du foyer RMI est identique à celle des hommes (cf. tableau 2).

La part des ménages complexes diffère peu selon le sexe (environ 15 % dans le tableau 3). Mais elle recouvre des configurations familiales sensiblement différentes ; pour sept femmes sur dix vivant dans un ménage complexe, cette situation correspond à une cohabitation du foyer RMI avec une autre génération (ascendante ou descendante), contre 40 % des hommes vivant dans un ménage complexe. La charge d'un enfant est en effet deux fois plus fréquente chez les allocataires féminins (59 % contre 31 %).

Des ménages complexes et des familles monoparentales quatre fois plus nombreux que dans l'ensemble des ménages

Environ 28 % des allocataires du RMI de décembre 1996, vivent effectivement seuls en janvier 1998 ; une proportion comparable à celle de la population des ménages habitant un logement ordinaire (cf. tableau 4) (4). Pourtant, les similarités s'arrêtent là. Les familles monoparentales représentent 25 % des ménages comptant un allocataire du RMI contre 6,5 % dans l'ensemble de la population et les couples (mariés ou en concubinage) sont rares. Cette rareté des couples est particulièrement forte pour les couples sans enfant qui

représentent seulement 4 % des ménages comptant un allocataire du RMI de décembre 1996. À l'inverse, 16 % des ménages comptant un allocataire du RMI sont *complexes*, soit quatre fois plus que parmi l'ensemble des ménages vivant dans un logement ordinaire.

Dans la comparaison entre l'ensemble des ménages en logement ordinaire et la population des allocataires du RMI de décembre 1996, une partie de l'écart provient des différences de champ entre les sources statistiques retenues ici. Le champ d'investigation de l'enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI est plus large que celui des enquêtes qui ont servi de référence. Les enquêtes *Budget des familles* (5), *Logement* (6) et *Emploi* (7) se limitent au champ des ménages habitant un logement dit « ordinaire », qui exclut par principe les collectivités (en particulier, les foyers de jeunes travailleurs) et *de facto* les personnes sans domicile fixe ou en situation de logement précaire. Dans l'enquête RMI, on a recherché à enquêter

4. Voir aussi annexe 3.

5. L'enquête Budget des familles 1994-1995 concerne un échantillon de 9 634 ménages vivant en logement ordinaire. Elle vise principalement à reconstituer toute la comptabilité du ménage enquêté, c'est-à-dire la totalité de ses dépenses et de ses ressources.

6. L'enquête Logement 1996-1997 a été menée auprès d'un échantillon de 29 000 ménages en logement ordinaire. Un questionnaire leur est posé afin d'étudier les caractéristiques de leurs logements (habités ou possédés). Des questions permettent également de connaître la composition du revenu du ménage.

7. L'enquête Emploi est une enquête annuelle menée auprès d'environ 75 000 ménages en logement ordinaire. L'échantillon est renouvelé par tiers chaque année. Le questionnement vise principalement à décrire précisément l'activité des individus âgés de 15 ans et plus.

Tableau 4
Les ménages comptant un allocataire du RMI au 31 décembre 1996 et l'ensemble des ménages en logement ordinaire

	Ménage comptant un allocataire du RMI			Ensemble des ménages en logement ordinaire		
	Ensemble	Logement non ordinaire	Logement ordinaire	Enquête Budget des familles 1994-1995	Enquête Logement 1996-1997 (1)	Enquête Emploi 1997 (1)
Personne seule	28,2	60,5	24,7	28,9	28,1	30,0
Famille monoparentale	25,8	26,4 (2)	27,6	6,1	6,7	6,6
Couple sans enfant	4,1		4,1	26,0	26,4	25,8
Couple avec enfants	26,0		27,4	35,2	34,0	33,8
Ménage complexe	15,9	13,1	16,2	3,9	4,8	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	882	87	795			

1. Ménage strict, reconstruit *ad hoc*.
2. Les modalités autres que personnes seules et ménages complexes sont regroupées afin de constituer des groupes significatifs.

Sources : enquête Budget des familles, 1995, enquête Logement, 1996-1997, enquête Emploi, mars 1997 et enquête RMI, janvier 1998, Insee.

une population représentative des allocataires du RMI, sans considération du type de logement dans lequel ils vivent. Si l'on isole les allocataires habitant les seuls logements ordinaires (8), les différences de configurations familiales sont peu modifiées : respectivement 16 % et 28 % des ménages en logement ordinaire comptant un allocataire du RMI sont des familles monoparentales et des ménages complexes. Les personnes seules parmi les ménages en logement ordinaire allocataires du RMI apparaissent même moins fréquentes que dans l'ensemble des ménages en logement ordinaire.

Mis à part un champ différent, les écarts entre les ménages comptant un allocataire du RMI et l'ensemble des ménages en logement ordinaire peuvent provenir d'effets de structure, et plus particulièrement d'âge. Les critères d'attribution du RMI délimitent les âges possibles des allocataires du RMI. Hors quelques cas particuliers, les personnes âgées de plus de 65 ans bénéficient d'une pension de retraite ou du minimum vieillesse qui les excluent du champ potentiel des allocataires du RMI. À l'opposé, la législation fixe à 25 ans l'âge minimum pour l'ouverture des droits au RMI, hors charges familiales. 98 % des allocataires du RMI (cf. tableau 5) sont âgés de 20 à 64 ans en 1996. C'est pourquoi, il conviendrait mieux de comparer les allocataires du RMI aux personnes âgées de 20 à 64 ans.

Pour essayer de neutraliser ces effets de structure, on pourrait retenir les caractéristiques

de la personne de référence du ménage (9), concept commun aux deux populations comparées. Cependant, cette analyse apparaît peu lisible compte tenu de la divergence entre les notions d'allocataire du RMI et de personne de référence du ménage (cf. encadré 3).

C'est pourquoi on propose plutôt de passer du niveau ménage au niveau individu. Il s'agit alors de comparer le type de ménage de l'allocataire du RMI à celui de l'ensemble des adultes âgés de 20 à 64 ans vivant dans un logement ordinaire. Cependant, afin de permettre la comparaison avec l'ensemble de ces adultes en logement ordinaire, les pondérations individuelles sont normalisées (divisées par le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans) de telle sorte que la somme des pondérations individuelles soit égale au nombre des ménages. En effet, dans l'enquête RMI, on retient un seul allocataire par ménage ; en l'absence de normalisation de la pondération pour les individus de l'ensemble des ménages pour les autres enquêtes, on surreprésenterait deux fois les couples sans enfant par rapport aux personnes seules, trois fois les couples avec un enfant âgé de 20 à 64 ans et ainsi de suite. Parmi l'ensemble des ménages (enquête

8. On retient une définition plutôt restrictive du logement ordinaire : l'ensemble des logements habituels, hors hébergement par une collectivité et hors situation de logement mal définie. 794 882 allocataires sont ainsi classés en logements « ordinaires », soit 90,1 % de l'ensemble des allocataires du RMI, inscrits dans une Caf en métropole au 31 décembre 1996.

9. Voir annexe 2, pour la détermination de la personne de référence du ménage.

Tableau 5
L'âge des individus

	Les allocataires du RMI de décembre 1996 : situation janvier 1998, âge en 1996		Population des logements ordinaires		
	Tous allocataires	Vivant en logement ordinaire	Enquête Budget des Familles 1994-1995	Enquête Logement 1996-1997	Enquête Emploi mars 1997
Moins de 20 ans	n.s.	n.s.			
20 à 24 ans	3,0	3,1	9,6	9,7	9,4
25 à 29 ans	26,8	27,4	11,9	12,1	12,7
30 à 44 ans	42,8	42,7	39,9	39,0	39,1
45 à 54 ans	18,6	18,2	19,5	20,6	21,2
55 à 64 ans	7,2	7,1	19,2	18,6	17,7
Plus de 64 ans	1,2	n.s.			

Lecture : tous les allocataires du RMI et les individus âgés de 20 à 64 ans vivant dans les ménages ordinaires sont en pondération normée (voir le texte) ; n.s. : non significatif.

Sources : enquête Budget des familles, 1995, enquête Logement, 1996-1997, enquête Emploi, mars 1997 et enquête RMI, janvier 1998, Insee.

Emploi, enquête *Budget des Familles* et enquête *Logement*), on choisit donc de diviser le poids de l'adulte âgé de 20 à 64 ans par le nombre des individus de cet âge présents dans le ménage. L'hypothèse implicite de cette norme consiste donc à tirer *uniformément* parmi les adultes âgés de 20 à 64 ans du ménage, le représentant, l'*allocataire potentiel* du RMI (10).

La sélection des individus âgés de 20 à 64 ans (tout en conservant leurs caractéristiques familiales sur un champ complet) modifie sensiblement les termes de la comparaison (cf. tableau 6). Les allocataires du RMI vivent

alors un peu plus souvent seuls que cette population de référence. Sur le champ des ménages en logement ordinaire, la différence est comprise entre 3 et 5 points selon la source retenue. Le rapport de la fréquence des ménages complexes et des familles mono-

10. Par exemple, supposons deux ménages : un couple sans enfant dont les deux conjoints sont âgés de 20 à 64 ans et une personne seule ayant chacun une pondération de 800 dans l'enquête Logement 1996-1997. Ainsi, dans une approche individuelle, on comptera $2 \times 800 = 1\ 600$ adultes vivant en couple sans enfant et 800 adultes vivant isolés. La normalisation consiste alors simplement à attribuer $800 / 2 = 400$ à chacun des deux adultes vivant en couple et on rétablira ainsi la répartition des ménages (800 en couples, 800 isolés).

Encadré 3

L'ALLOCATAIRE RMI ET LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE

Pour un tiers des ménages il n'y a pas identité entre la personne de référence et l'allocataire du RMI (en particulier, 9,5 % des personnes de référence sont le conjoint de l'allocataire) :

- pour un tiers des familles monoparentales, l'allocataire est enfant de la personne de référence du ménage ;
- pour près de quatre couples sans enfant sur dix, l'allocataire (la femme) est le conjoint de la personne de référence du ménage ;
- pour les couples avec enfants, dans 28 % des cas, l'allocataire est le conjoint et dans 33 % des cas il est un enfant du ménage ;
- pour 54 % des ménages complexes, l'allocataire est la personne de référence ou son conjoint, pour 17 % il en est un enfant et pour 29 %, un autre membre du ménage.

Les ménages multi-foyers RMI

Un biais possible risque d'altérer l'analyse des ménages des allocataires du RMI de décembre 1996. En raison du mode de sélection de l'échantillon interrogé dans l'enquête RMI (tirage d'un allocataire du RMI, parmi les fichiers d'allocataires des Caf au 31 décembre 1996), l'enquête ne permet pas de repérer les ménages qui seraient composés de plusieurs foyers RMI. Cette configuration peut correspondre par exemple au cas (sans que l'on puisse dire quelle en est sa fréquence) d'un ménage composé de deux foyers RMI, un couple avec des enfants âgés de moins de 25 ans qui perçoit le RMI ainsi qu'un enfant de plus de 25 ans qui perçoit également le RMI.

Tableau 6
Situation familiale des allocataires du RMI de décembre 1996
et de l'ensemble des individus âgés de 20 à 64 ans

En %

	Les allocataires du RMI		Individus âgés de 20 à 64 ans dans un logement ordinaire		
	Tous	Ménages ordinaires	Enquête <i>Budget des Familles</i> 1994-1995	Enquête <i>Logement</i> 1996-1997 (1)	Enquête <i>Emploi</i> mars 1997 (1)
Personne seule	28,2	24,7	20,7	19,8	21,8
Famille monoparentale	25,7	27,6	7,7	8,4	8,4
Couple sans enfant	4,1	4,1	22,3	23,0	22,2
Couple avec enfants	26,0	27,4	44,9	43,2	43,3
Ménage complexe	15,9	16,2	4,4	5,5	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Ménage strict, reconstruit.

Lecture : les pourcentages portant sur les individus de 20 à 64 ans sont en pondération normée : poids de l'adulte âgé de 20 à 64 ans = poids/(nombre d'adultes âgés de 20 à 64 dans le ménage).

Sources : enquête Budget des familles, 1995, enquête Logement, 1996-1997, enquête Emploi, mars 1997 et enquête RMI, janvier 1998, Insee.

parentales est ramené de 3,9 à 3,4 environ entre les allocataires du RMI et la population des ménages en logement ordinaire sur un champ d'âge comparable.

En outre, si les personnes âgées de moins de 25 ans sont rares parmi les ménages comptant un allocataire du RMI en raison de la condition alors nécessaire de charge d'enfant pour l'ouverture des droits, les jeunes de 25 à 29 ans sont plus de deux fois plus nombreux que dans l'ensemble de la population. S'inscrivant dans une phase d'insertion dans le monde du travail, entre la fin des études et leurs premiers emplois, ils ne peuvent prétendre à une indemnisation du chômage : les règles de l'assurance unique dégressive du chômage (AUD) au 1^{er} janvier 1997 exigent un minimum de quatre mois d'affiliation (c'est-à-dire de versement de cotisations) au cours des huit derniers mois.

La distorsion de structure par âge n'explique pas toute la spécificité des ménages d'allocataires RMI

Une partie de la relative rareté des couples sans enfant parmi les allocataires du RMI peut s'expliquer par ces effets d'âge, puisque l'un des deux modes de la distribution des couples sans enfant dans l'ensemble des ménages se situe précisément aux environs de 65 ans (cf. graphique I). L'autre mode de cette distribution bimodale se situe à 25 ans, qui est l'âge minimum légal de droit au RMI, sauf cas de charge familiale. Cette condition d'âge minimum légal entraîne deux effets dans la composition des ménages des allocataires âgés de moins de 25 ans : les couples avec enfants et les familles monoparentales (dont l'enfant âgé de moins de 25 ans serait allocataire en l'absence de cette règle d'âge) sont moins fréquents tandis que les ménages complexes (en particulier où trois générations cohabitent sous le même toit, avec les parents de l'allocataire et l'enfant de l'allocataire) sont potentiellement plus nombreux dans cette tranche d'âge.

Cependant, cette distorsion de la structure par âge ne suffit pas à expliquer entièrement la spécificité des ménages des allocataires du RMI. Mis à part les âges extrêmes (moins de 25 ans et plus de 60 ans) où les différences traduisent avant tout les effets des critères administratifs d'attribution du RMI, des contrastes très marqués par rapport à l'ensemble des ménages ordinaires demeurent à âge donné (cf. graphique I).

Sur le champ comparable des ménages en logement ordinaire, les jeunes allocataires du RMI vivent plus rarement seuls dans leur logement que leurs congénères. En dehors des effets de législation sur l'âge minimal, la décohabitation du foyer parental semblerait plus rare parmi les allocataires âgés de 25 à 29 ans : alors que selon la législation du RMI, on considère que deux tiers d'entre eux sont isolés, ils sont en fait 19 % à vivre effectivement seuls dans leur logement, contre 28 % de l'ensemble des individus de cette génération. L'hébergement par un particulier (par un parent de l'allocataire dans quasiment tous les cas) concerne plus de 40 % de ces jeunes allocataires. La plus faible mobilité de logement de ces jeunes allocataires du RMI constitue un second indice de cette plus faible décohabitation. Faute d'un niveau suffisant de ressources, 17 % des jeunes allocataires du RMI âgés de 25 à 29 ans vivant dans un logement ordinaire ont changé de logement depuis un an, contre 30 % parmi l'ensemble des jeunes âgés de 25 à 29 ans (11).

Après 29 ans, la proportion des foyers d'isolés au sens du RMI diminue fortement pour atteindre 43 % parmi les allocataires âgés de 40 à 44 ans (cf. graphique II). Les foyers RMI de famille monoparentale et dans une moindre mesure les couples avec enfants deviennent plus nombreux jusqu'à l'âge de 40 ans.

Paradoxalement, cette moindre part des foyers d'isolés parmi les allocataires âgés de 40 ans par rapport à ceux âgés de 30 ans se traduit par une stabilisation des ménages de personnes seules et des couples avec enfants respectivement autour de 20 % et 30 % pour les allocataires âgés de moins de 40 ans et une décline sensible des ménages complexes : ces mouvements s'expliquent par une autonomie croissante de logement avec l'âge de l'allocataire (Lhommeau, 1999). Cette évolution diffère fortement de celle des générations comparables dans l'ensemble de la population (cf. graphique I), où la part des personnes seules diminue sensiblement de 25 à 40 ans, avec la mise en couple ou la naissance d'enfants à ces âges. Parmi les allocataires du RMI âgés de 40 à 45 ans, la proportion de couples avec enfants est inférieure de près de 40 points à celle dans l'ensemble de la popu-

11. Résultats obtenus sur l'échantillon des deux tiers non entrants de l'enquête Emploi de mars 1997 avec la pondération non normalisée sur le nombre des ménages. On obtient 34 % sur l'enquête Emploi de mars 1998.

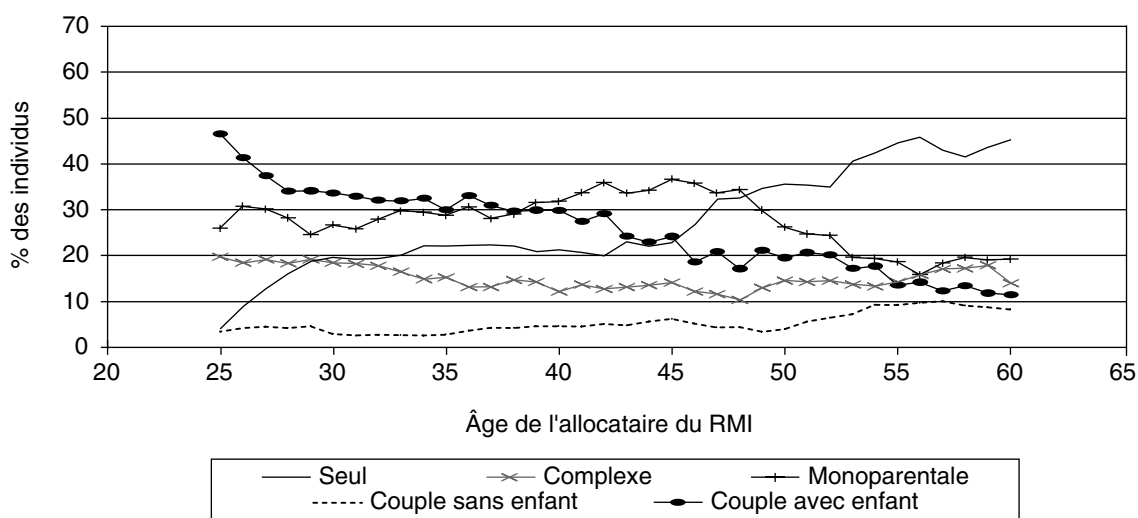
lation de même âge, où cette forme de ménage connaît alors son apogée. À cet âge médian, la famille monoparentale est alors la forme de ménage la plus fréquente (plus d'un tiers) parmi les allocataires du RMI. Quel que soit l'âge considéré, les familles monoparentales sont près de trois fois plus fréquentes parmi les allocataires du RMI que dans l'ensemble de la population. Cela n'est pas très surprenant. De précédentes études (par exemple, Herpin et Olier (1997) ou Thélot et Villac (1998)) ont mis en valeur la plus grande vulnérabilité des familles monoparentales à l'égard du chômage et de la pauvreté.

La quarantaine passée, les foyers isolés au sens du RMI redeviennent plus nombreux et la proportion de foyers de famille monoparentale diminue sensiblement (cf. graphique II) : de 55 à 64 ans, les ménages de personnes seules représentent plus de deux cinquièmes des allocataires, contre moins d'un quart de l'ensemble des individus.

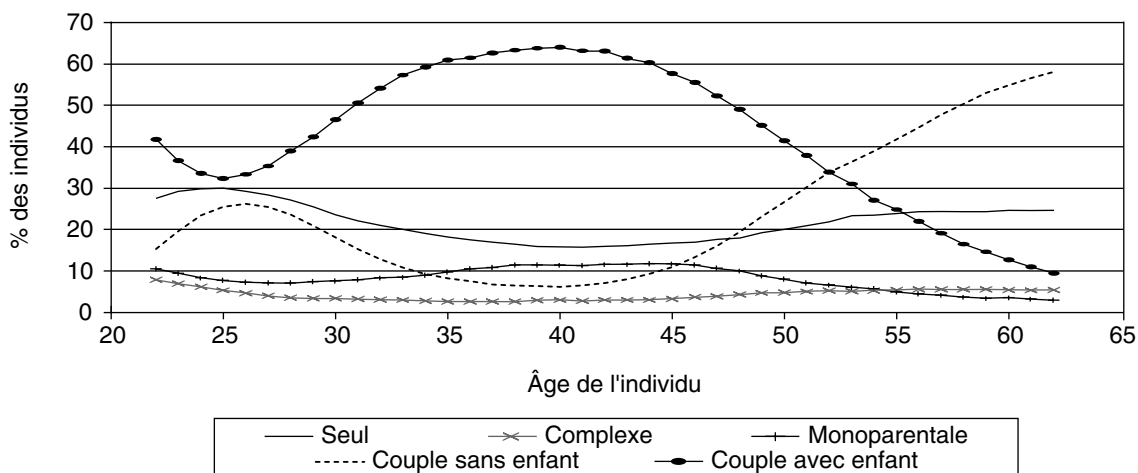
La forte occurrence des ménages complexes parmi les allocataires du RMI a été mise en relation avec la fréquence des situations d'hébergement des allocataires du RMI. Cela peut constituer une des difficultés que rencon-

Graphique I
Le type de ménage selon l'âge des individus

A - Les allocataires du RMI vivant en ménage ordinaire



B - Ensemble des adultes âgés de 20 à 64 ans



Lecture : pondération normée, moyennes mobiles centrées d'ordre 5.
Sources : enquête RMI, janvier 1998 et enquête Emploi, mars 1997, Insee.

trent les enquêtes de l'Insee auprès des ménages vivant en logement ordinaire pour appréhender la population des allocataires du RMI.

Repérer les allocataires du RMI dans les enquêtes auprès des ménages vivant en logement ordinaire

Un premier défaut des enquêtes auprès des ménages vivant en logement ordinaire pour repérer les allocataires du RMI tient précisément à la lacune de leur champ d'investigation (cf. *supra* et tableaux 4 et 6), qui exclut les sans-domicile, les habitants des logements collectifs, les situations les plus précaires de logement. Cependant, sur un champ comparable, les enquêtes habituellement menées auprès des ménages devraient permettre de couvrir correctement les allocataires du RMI. Plusieurs enquêtes auprès des *ménages* recueillent en effet des informations qui repèrent la présence des allocataires du RMI dans les ménages enquêtés.

Dans l'enquête *Logement* 1996-1997, deux questions permettent de repérer la présence d'un allocataire du RMI au sein des *ménages* enquêtés :

- pour la famille principale « percevez-vous actuellement une des prestations suivantes ? », suit alors une liste où figure le RMI ;

- « y a-t-il par ailleurs au moins une allocation de RMI versée à d'autres personnes vivant sous votre toit ? ».

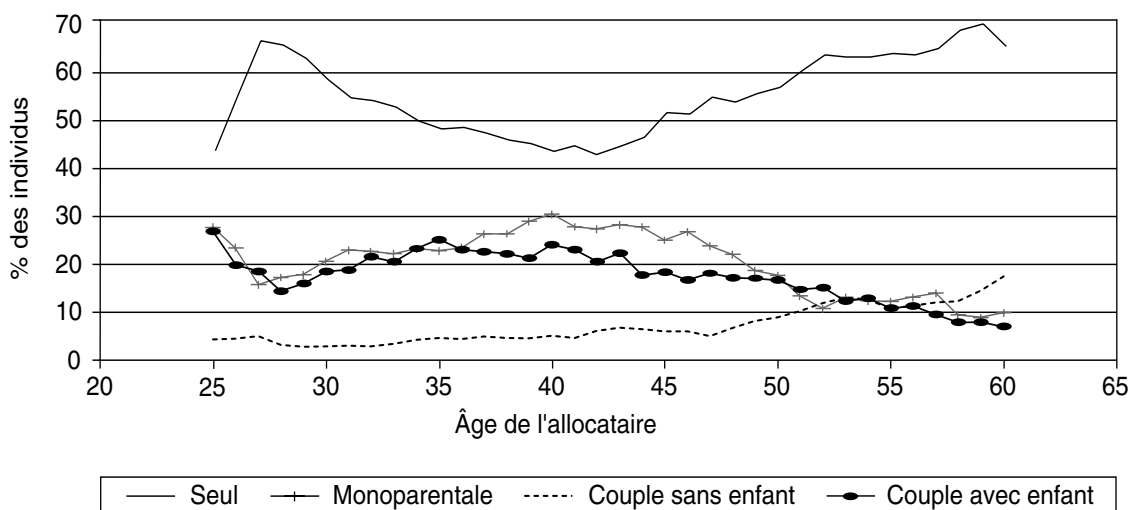
L'exploitation de ces deux questions conduit à 504 000 *ménages* comptant au moins un allocataire du RMI (dans 58 % des cas, l'allocation du RMI est perçue par un membre de la famille principale).

Dans l'enquête *Budget des Familles* 1994-1995, le repérage des allocataires du RMI s'effectue grâce à la perception par le ménage d'une allocation du RMI ou d'une aide au cours des 12 derniers mois. Il ne s'agit pas d'un instantané au moment de l'enquête. Ce repérage permet d'identifier 508 000 *ménages* ayant perçu une allocation de RMI au cours des 12 derniers mois.

Dans l'enquête *Emploi* de mars 1997, la question « M... perçoit-il l'allocation du revenu minimum d'insertion ? » est posée aux chômeurs à la recherche d'un emploi ou aux personnes qui souhaitent travailler. Ce questionnement, quoique filtré aux seules personnes à la recherche d'un emploi, conduit à 503 000 *ménages* où vit au moins un individu ayant déclaré percevoir le RMI en mars 1997. L'enquête *Emploi* de mars 1998, permet de repérer 532 000 *ménages* avec au moins un allocataire du RMI.

Graphique II
Le type de foyer RMI selon l'âge de l'allocataire

Les allocataires du RMI au 31 décembre vivant dans un logement ordinaire



Lecture : moyennes mobiles centrées d'ordre 5.
Source : enquête RMI, janvier 1998, Insee.

On soulignera la proximité des effectifs ainsi estimés malgré les différences importantes de questionnement, spécifique à chacune des trois sources statistiques (cf. tableau 7). Concernant l'enquête *Budget des Familles* 1994-1995, le résultat obtenu peut apparaître plus satisfaisant. En effet, selon les statistiques publiées par la Cnaf, le nombre d'allocataires du RMI en métropole atteignait 803 000 au 31 décembre 1994 (dont 783 000 inscrits dans une Caf) et environ 904 000 au 31 décembre 1996 (respectivement 882 000) : soit un taux de couverture apparent de 63 % par l'enquête *Budget des familles* 1994-1995 contre moins de 56 % par l'enquête *Emploi* 1997. Il existe

pourtant la possibilité d'un artefact puisque, dans le cas de la première enquête, on rapporte deux chiffres de natures différentes : l'ensemble des ménages qui ont perçu le RMI au cours de l'année (il s'agit du cumul de situations déclarées rétrospectivement dans l'enquête *Budget des familles*) et le nombre d'allocataires du RMI recensés par la Cnaf à une date donnée. Le mode de questionnement retenu par l'enquête *Budget des familles* n'est pas non plus sans défaut ; la personne enquêtée dans le ménage n'a pas forcément une bonne connaissance de la nature des revenus perçus par l'ensemble des individus du ménage

Tableau 7
Les ménages comptant au moins un allocataire du RMI au travers des enquêtes menées auprès de l'ensemble des ménages en logement ordinaire

En %

	Enquête RMI janvier 1998	Enquête Logement 1996-1997		Enquête Budget des Familles 1994-1995		Enquête Emploi mars 1997 (1)	
	En logement ordinaire	Présence d'un allocataire du RMI	Non	Perception du RMI au cours des 12 derniers mois	Non	Un allocataire du RMI au moins	Non
Personne seule	24,7	23,9	28,2	23,5	29,0	26,5	30,1
Famille monoparentale	27,6	26,4	6,2	21,8	5,8	26,2	6,2
Couple sans enfant	4,1	7,7	26,9	42,3 (2)	26,3	6,9	26,2
Couple avec enfants	27,4	29,7	34,2		35,3	30,7	33,9
Ménage complexe	16,2	12,3	4,6	12,5	3,7	9,7	3,7
Ensemble <i>Effectif (en milliers)</i>	100,0 795	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Les résultats sur l'enquête *Emploi* de mars 1998 sont fournis en annexe 3.
2. Effectifs non significatifs pour les couples sans enfant : regroupement avec les couples avec enfants.

Sources : enquête Budget des familles, 1995, enquête Logement, 1996-1997, enquête Emploi, mars 1997, Insee.

Tableau 8
Taux de couverture des ménages bénéficiaires du RMI par l'enquête *Emploi* de mars 1997

En milliers

		Personne seule	Ménage complexe	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Ensemble
Nombre de ménages bénéficiaires du RMI	A Enquête <i>Emploi</i> de mars 1997	133	49	132	34	155	503
	B Enquête RMI, janvier 1998	249	140	227	36	230	882
	C Enquête RMI janvier 1998 ménages ordinaires	196	129	220	32	218	795
Taux de couverture (1)	A/B en %	53,6	34,9	58,0	95,3	67,4	57,1
	A/C en %	68,1	38,0	59,9	106,5	71,1	63,3

1. Le champ de l'enquête RMI 1998 concerne les allocataires du RMI en métropole, à l'exclusion de ceux qui sont sous le régime de la MSA (soit environ 2,5 % de l'ensemble des allocataires métropolitains au 31 décembre 1996).

Sources : enquête *Emploi* mars 1997 et enquête RMI, janvier 1998, Insee.

(effet *proxy*), *a fortiori* s'il s'agit d'une personne hébergée provisoirement par le ménage. Le RMI est une allocation différentielle qui peut se cumuler dans certains cas avec une activité rémunérée (selon le principe d'intéressement) ; cette caractéristique peut renforcer l'effet précédent de sous-déclaration des allocataires du RMI, d'autant que la perception de ce minimum social peut être ressentie comme stigmatisante. Un défaut de la mémoire du répondant peut également s'ajouter.

Sur les données de ces enquêtes auprès des ménages, on retrouve les principaux écarts de structure familiale analysés précédemment, atténués toutefois. Les lacunes des enquêtes menées auprès des ménages se portent essentiellement sur les ménages complexes, comme l'illustre le tableau 8.

Seulement un peu plus d'un tiers des ménages complexes et un peu plus de la moitié des personnes seules sont « couverts » par l'enquête *Emploi* de mars 1997. Deux effets pourraient ici se combiner.

En premier lieu, la différence du champ enquêté, c'est-à-dire l'exclusion des logements

collectifs, des sans-domicile fixe dans les enquêtes auprès des ménages explique principalement la sous-représentation des allocataires du RMI vivant seuls. Sur le champ des seuls ménages vivant en logement ordinaire, le taux de couverture des ménages comptant un allocataire du RMI passe de 57 % à 63 % (cf. tableau 8) pour l'ensemble des configurations familiales et de 35 % à 38 % pour les seuls ménages complexes. En second lieu, la sous-représentation des allocataires du RMI vivant dans les ménages complexes et particulièrement ceux où l'allocataire n'est ni ascendant ni descendant direct de la personne de référence du ménage (soit la moitié des cas de ménages complexes des allocataires du RMI ; cf. tableau 1) pourrait s'expliquer par une définition implicite du ménage plus restrictive (excluant les personnes hébergées plus ou moins provisoirement par le ménage) et des effets de questionnement (*proxy*, défaut de mémoire, stigmatisation, etc.) dans les enquêtes auprès des ménages de l'Insee. Dans l'enquête RMI de janvier 1998, c'est différent puisqu'il s'agit d'enquêter des individus dont on sait par une source administrative qu'ils étaient allocataires du RMI au 31 décembre 1996. □

L'auteur remercie N. Roth pour son soutien dans la réalisation de ce travail. Il remercie également C. Afsa, D. Fougère, D. Guillemot, S. Lollivier et tous les membres du comité d'exploitation de l'enquête RMI, pour leurs commentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- Afsa C. (1999)**, « L'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion », 1999, Document de travail DSDS n° F9901, Insee.
- Cnaf (1996)**, *Revenu minimum d'Insertion, Analyse fonctionnelle*, juillet.
- Cnaf (1997)**, *Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 1996*, Recherche, Prévisions et Statistiques.
- Eneau D. et Guillemot D. (1999)**, « L'enquête 1997-1998 sur le devenir des personnes sorties du RMI, une présentation de son déroulement », Document de travail, série Méthodologie statistique, n°3, Insee.
- Euvrard F. et Paugam S. (1991)**, « Atouts et difficultés des allocataires du RMI », Rapport final, *Documents du Centre d'Études des Revenus et des Coûts*, n° 102, 1991, pp. 89-106.
- Herpin N. et Olier L. (1997)**, « Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées », in *France Portrait social, 1997-1998*, Insee, pp. 83-99.
- Jacquot A. (1999)**, « Le sexe des allocataires vivant en couple : quelques résultats à partir de l'échantillon national des allocataires », note de la Cnaf, 130/PREV, 10 novembre.
- Lhommeau B. (1999)**, « Les conditions de logement des allocataires du RMI », *Insee Première*, n° 685.
- Paugam S., Zoyem J.-P. et Charbonnel J.-M. (1993)**, « Précarité et risques d'exclusion en France », *Documents du Centre d'Études des Revenus et des Coûts*, n° 109, pp. 23-34 et pp. 55-67.
- Thélot C. et Villac M. (1998)**, *Politique familiale, bilan et perspectives*, Rapport à la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Éditions Odile Jacob et la documentation Française, chapitre IV.
-